

**TABLE DE CONCORDANCE DES SAISINES DE LA  
FORMATION SPÉCIALISÉE EN MATIÈRE DE SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL (FSSSCT)  
INTERCOLLECTIVITÉS**

**La Formation spécialisée en matière de santé de sécurité et des conditions de travail intercollectivités (FSSSCT)**

- Le Comité Social Territorial (CST) placé auprès du centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure-et-Loir est **compétent pour toutes les collectivités affiliées de moins de 50 agents** quel que soit le statut de l'agent public (fonctionnaires, stagiaires, non titulaires de droit public sur des emplois permanents ...) et quelle que soit sa durée de service (temps complet ou temps non complet).  
Une Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et des Conditions de Travail (FSSSCT) est instituée au sein du Comité Social Territorial (CST) intercollectivités.
- Au-delà de 50 agents, les collectivités territoriales et les établissements publics doivent mettre en place leur propre CST (compétent également en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail). Une FSSSCT propre est instituée pour les collectivités d'au moins 200 agents, pour les SDIS, ou pour les collectivités de moins de 200 agents en cas de risques particuliers.
- Cette instance émet des avis qui ne lient pas l'autorité territoriale mais sa consultation est obligatoire. La **consultation de cette instance**, dans les cas où elle est requise, doit obligatoirement être **préalable** à la décision de l'organe délibérant.

**Saisir la FSSSCT intercollectivités**

- Depuis le 6 janvier 2024, les saisines de la FSSSCT intercollectivités se font en ligne, **exclusivement par la plateforme AGIRHE**. La connexion s'effectue à l'adresse suivante : <https://www.agirhe-cdg.fr/?dep=28>.
- En cas de motif de saisine incorrect, il conviendra de procéder à une nouvelle saisine** avec le motif correspondant. Afin de vous accompagner dans le choix de votre saisine, vous trouverez ci-dessous un tableau récapitulatif.

Le secrétariat de la FSSSCT se tient à votre disposition pour toute question concernant la FSSSCT intercollectivités, à l'adresse : [conseil.prevention@cdg28.fr](mailto:conseil.prevention@cdg28.fr)

**Ancienne dénomination saisine FSSSCT intercollectivités CDG28  
vers dénomination saisine AGIRHE**

Dénomination cas de saisine CDG28	Dénomination cas de saisine AGIRHE	Code saisine AGIRHE
<ul style="list-style-type: none"> <li>Le projet de réalisation de document unique d'évaluation des risques professionnels</li> <li>Le projet finalisé de document unique d'évaluation des risques professionnels</li> <li>Le projet finalisé de « mise à jour » du document unique d'évaluation des risques professionnels</li> </ul>	Document Unique d'évaluation des risques professionnels	CT232
La désignation d'un agent chargé de la fonction d'inspection (ACFI) par conventionnement avec le Centre de Gestion	Désignation d'un agent chargé de la fonction d'inspection (ACFI) et conventions de mise à disposition de l'ACFI	CT239
Le programme annuel de prévention	Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels	CT231
Le projet de démarche de prévention thématique (RPS, TMS, etc.)	Projets d'actions en matière de prévention ou mise en place d'une démarche de prévention	CT244
Le projet d'accessibilité des lieux de travail pour les agents en situation de handicap	Travaux d'accessibilité	CT243
Le projet de construction ou d'aménagement de locaux, où les agents vont travailler	Projets de conception, d'aménagement de locaux, et de choix des équipements de travail	CT241
Le règlement et autres consignes adoptés en matière de santé et sécurité au travail	Règlement et consignes en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail	CT246
La déclaration d'un accident de service ou de travail ou de maladie professionnelle	Demande d'analyse d'accident de travail	CT240
Nomination d'un assistant ou d'un conseiller de prévention (AP/CP)	Désignation d'un assistant ou conseiller de prévention (AP/CP).	CT233
Autres	Action de formation des agents en matière d'hygiène et de sécurité	CT238
Autres	Eléments consignés dans le registre santé et sécurité au travail	CT247
Autres	Mesures prises en vue de faciliter la mise, la remise, le maintien au travail, ou le reclassement d'agents	CT237
Autres	Observations et visites de l'ACFI	CT248
Autres	Ambiances et situations de travail particulières	CT235
Autres	Autres motifs relatifs à l'hygiène et sécurité	CT223
Autres	Projets d'introduction de nouvelles technologies	CT242
Autres	Adaptation et aménagement des postes de travail	CT236
Autres	Demandes de visites préventives d'un service	CT249
Autres	Règlement intérieur partie hygiène et sécurité	CT245
Autres	Plan de continuité de l'activité	CT224
Autres	Cas de mise en œuvre du droit retrait	CT234